

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 avril 2025

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Date de convocation :

1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie (Fournels), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, M. POULALION Jérôme, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, M. BEAUFILS, M. CONSTANT, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

Avant donné pouvoir : Mme RIEUTORT a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. BRUN a donné pouvoir à Mme JOUBERT, Mme SAGNET a donné pouvoir à Mme PROUHEZE, M. FLORANT a donné pouvoir à M. ASTRUC, M. GRAS a donné pouvoir à Mme MARTIN

Absents : M. HERMET François, M. PRAT M. MALHERBE Mme MALAVIEILLE Mme BASTIDE Mme BOYER, M. MANTRAND, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**OBJET : PRET DE 70 000 € ACQUISITION CAMION POLY-BENNES–
BUDGET PRINCIPAL**

VU sa délibération du 11 mars 2025 n°10-11-03-25 approuvant le plan de financement de l'acquisition d'un camion poly-bennes ;

VU les inscriptions budgétaires 2025 (Opération N° 205) ;

CONSIDERANT la nécessité de contracter un prêt pour le financement de cette opération ;

VU les propositions de financement du CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC suite à la consultation lancée pour la circonstance ;

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc un prêt d'un montant de 70 000 € pour le financement de l'acquisition d'un camion poly-bennes émis aux conditions suivantes :

- Prêt à taux fixe (classification suivant la charte GISSLER 1A),
- Durée 10 ans,
- Taux fixe de 3,65 %, à échéances dégressives annuelles (amortissement constant du capital),
- Remboursement annuel,
- Frais de dossier : 0,15 % du montant emprunté, soit 115 €.

CONFIE en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces se rapportant à cette délibération.

POUR :	25	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Pour extrait certifié conforme.
Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le
et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le
Le Président, Alain ASTRUC

